

# DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

## SAS BARTHELET et Associés

SIRET 825 028 160 00026 – R.C.S : CUSSET

Siège social : 4 Avenue Joseph Monat -03 250 LE MAYET DE MONTAGNE

Bureau annexe : 136 Chemin Moulin Carron – ECULLY 69130.

Adhérent Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine

Représentée par Barthélemy BARTHELET en qualité de Président

& Cécile GUBILO en qualité de Directeur Général

[contact@bartheletassocies.com](mailto:contact@bartheletassocies.com)



## Activités réglementées

Le Cabinet **BARTHELET et Associés** est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 17001053 (qui peut être consulté sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et exerce les activités réglementées suivantes :

### Conseil en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier ;

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : *Paref, Corum, Perial, Ecofip, Interinvest, France Valley, Intergestion, Voisin, Bacchus Conseils, Advenis, Novaxia, Alpheys* .

### Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : *Spirica, Ageas France, MMA Patrimoine, Vie Plus, Intencial, Generali Patrimoine, April, SwissLife, Vitis Life, Quintet, AXA Thema*.

Le Cabinet ne détient aucune participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance et aucune entreprise d'assurance ne détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de notre Cabinet.

### Transactions sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 0304 2020 000 000 002, délivrée par la CCI de l'Allier et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

### **Courtier en opérations de banque et en services de paiement**

Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : *néant*.

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : *néant*.

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : *My Money Bank, Alpheys, Gresham Bank, AXA Banque...*

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

### **Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier**

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

## **Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité**

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. La politique du Cabinet pourra vous être adressée lors de toutes souscriptions.

## **Information sur les modes de communication**

Dans le cadre de notre relation contractuelle, avec votre accord préalable, nous pourrions communiquer par tous moyens (courrier, mail, téléphone...).

## **Protection des données personnelles**

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Barthélemy BARTHELET en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous

contacter à l'adresse [bbarthelet@bartheletassocies.com](mailto:bbarthelet@bartheletassocies.com).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

## Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

## Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

## Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.